



VERS-PONT DU GARD

N° 54

BULLETIN MUNICIPAL

Le budget de la commune
Environnement
PLU - Projet écoles
Festivités

...

SOMMAIRE

p. 4
DOSSIER À LA UNE
Le budget de la commune

p. 6
TRAVAUX ET RÉALISATIONS



p. 8
ENVIRONNEMENT



- Journée Gardon propre
- Débroussaillages
- Brûlage des déchets verts
- Incivilités et dégradations

- Village fleuri
- Règlementation dispositifs publicitaires

p. 12
GRANDS PROJETS

- PLU
- Groupe scolaire

p. 14
VIE SCOLAIRE

- Journée Rugby USEP
- Expo Pont du G'art
- La fête des TAP
- Fête des écoles
- Soirée Paëlla à l'école maternelle
- Les tarifs cantine et garderie



p. 18
VIE ASSOCIATIVE

- Fête de l'asperge
- Société intercom. de chasse
- AS vétérans Vers Foot
- Amitié versoise
- Association des Arts Martiaux
- Cours de Yoga Les Vents du Silence

- APE
- Cours et Jardins
- Tennis club un tournoi réussi !

- La Barque vieille
- L'ASV renaît...
- Atelier de loisirs créatifs
- Fête de la musique
- La Boule du Pont du Gard

p. 22
VIE SOCIALE- CCAS

- Journée sur la maladie d'Alzheimer
- Téléassistance
- Mutuelle communale
- Mairie vigilante

p. 23
VIE MUNICIPALE

- Service civique
- Devoir citoyen
- Du nouveau au secrétariat général
- Les indemnités de fonction des élus communaux
- Les services techniques
- Les commerces



p. 26
PORTRAITS

p. 27
ÉTAT CIVIL

Chères Versoises et chers Versois,

Vous avez entre vos mains notre troisième bulletin municipal, je vous laisse le soin de le parcourir et je profite de la tribune qui m'est offerte pour vous donner quelques nouvelles de notre commune.

La vie municipale

Notre secrétaire de Mairie ayant fait valoir ses droits à la retraite nous avons pour le remplacer privilégié la promotion interne. Le personnel technique communal est maintenant installé dans de nouveaux locaux à la carrière la Romaine. J'en profite pour remercier tout le personnel administratif et technique pour leur coopération et leur participation.

Quelques précisions concernant la vie municipale s'imposent : La majeure partie du travail municipal se fait dans les commissions, les élus y travaillent et choisissent des orientations qui sont mises au vote en conseil municipal.

Seuls deux élus de l'opposition ont refusé de participer au travail municipal et n'ont pas souhaité intégrer les commissions. Il est surprenant qu'ils s'en plaignent aujourd'hui par voie de presse. Je tiens personnellement à remercier les élus qui participent à la vie municipale en cherchant en permanence l'intérêt général et le consensus le plus large possible.

Quant à ceux qui n'ont pour seul objectif que les échéances électorales de 2020, à défaut de participer au travail collectif, je les invite à ne pas entraver la bonne marche municipale pour le bien être de tous.

Suite à l'annonce de la fermeture de la centrale d'Aramon, qui va impacter fortement la communauté de communes du Pont du Gard, Vers a été sollicité par la CCPU afin de la rejoindre. Après un débat en interne, le conseil municipal s'y est prononcé favorablement à la majorité. Je n'aurais pas imaginé que cette décision engendre tant de polémiques inutiles ou partisans.

Dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, les conseils municipaux ont lieu depuis début Janvier à la Maison de la pierre

La vie Sociale

La vie associative de notre village est riche et dynamique, nous comptons plus d'une trentaine d'associations. Leur engagement très concret mérite d'être soutenu et nous suivons avec attention leurs activités.

Le montant des subventions communales leur étant alloué a été augmenté de 7 000 euros en deux ans.

Les finances

En ces temps de crise et face aux difficultés croissantes des ménages, nous nous félicitons de continuer à respecter nos engagements. Après deux années consécutives de baisse les impôts communaux n'augmenteront pas cette année alors que dans un même temps nous avons engagé sur deux ans plus 1 500 000 euros d'investissements.

Devant les faibles taux d'intérêts actuels nous avons décidé de recourir à l'emprunt pour les investissements. Malgré le désengagement financier et les transferts de charge de l'État vers la collectivité, les dépenses de fonctionnement restent au même niveau qu'en 2013.



L'Urbanisme

Le nouveau Plan de Prévention des Inondations devrait être validé par M. le Préfet avant fin 2016. Il impacte notamment l'implantation de la nouvelle STEP qui devrait nous l'espérons être mutualisée entre les communes de Remoulins, Saint Bonnet, Castillon et Vers. Sa mise en service est prévue en 2018 sur la commune de Remoulins.

Le PLU est en cours d'élaboration et devrait être applicable fin du premier semestre 2017.

Réalisations et projets

- Les plans de la nouvelle école vous seront présentés avant la fin de l'année. Trois architectes ont été présélectionnés. La date d'ouverture de la nouvelle école est toujours prévue pour la rentrée 2018.
- Les deux nouveaux courts de tennis (Pour rappel : leur construction avait été votée à l'unanimité le 27 juillet 2013 par l'ancienne municipalité) ont été achevés et inaugurés.
- Beaucoup de travaux de voirie et d'éclairage public ont été réalisés et beaucoup reste à faire. Nous nous y attelons et réalisons ces travaux par tranche pluriannuelle.

La sécurité et le mieux vivre ensemble

Nous poursuivons nos efforts dans la lutte contre l'insécurité, notre commune vient de rejoindre le dispositif « voisins vigilants » et « Mairie vigilante ».

Nous travaillons également avec les commerçants, artisans et professions libérales concernant leur devenir.

Vers a obtenu le classement en Commune Touristique. Nous continuons à concourir pour l'obtention du label Village Fleuri, d'où l'importance de la propreté, de l'entretien des rues et des espaces verts.

Je voudrai vous réaffirmer notre volonté de dialogue, de disponibilité et de proximité avec chacun d'entre vous. Je vous remercie de vos nombreuses marques de soutien qui nous encouragent à poursuivre nos efforts.

Tout le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été ainsi qu'une belle fête votive !

Olivier Sauzet
Maire de Vers-Pont du Gard

→ Le budget Général

Le Fonctionnement

Le Budget Général 2016 de la Commune se présente ainsi : Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent : 1 362 497 €

Le montant des dépenses de fonctionnement en 2015 s'élève à 1 244 267 €, elles devraient être de 1 200 000 € en 2016. Malgré les 2259 repas supplémentaires servis en cantine sur l'année, la prise en compte des Temps d'activité périscolaire, l'allongement de l'ouverture de la mairie au public, les gros travaux d'entretien (chemins et débroussaillage, le réseau pluvial, les bâtiments communaux), les emplois saisonniers, le montant des dépenses de fonctionnement reste à un niveau comparable à celui de 2013. Des pistes d'économies sont encore possibles (électricité, informatique, téléphonie...). Pour clore ce chapitre, il faut être conscient que la propreté et l'embellissement de notre village ont un coût et font partie de la volonté de la municipalité.

Le montant des recettes de fonctionnement en 2015 s'élève à 1 464 648 €. Il devrait être de 1 361 000 € en 2016.

Les impôts communaux

Après deux années successives de baisse nous maintenons le taux des impôts communaux aux taux de 2015, soit :

- Taxe d'habitation : 12,15 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,20 %
- Taxe foncière (non bâti) : 56,25 %

L'Investissement

Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 1 181 320 €

Les dépenses

L'année 2016 va nous permettre de continuer la remise en état de la voirie, d'avancer sur le PLU, sur le projet du Groupe Scolaire.

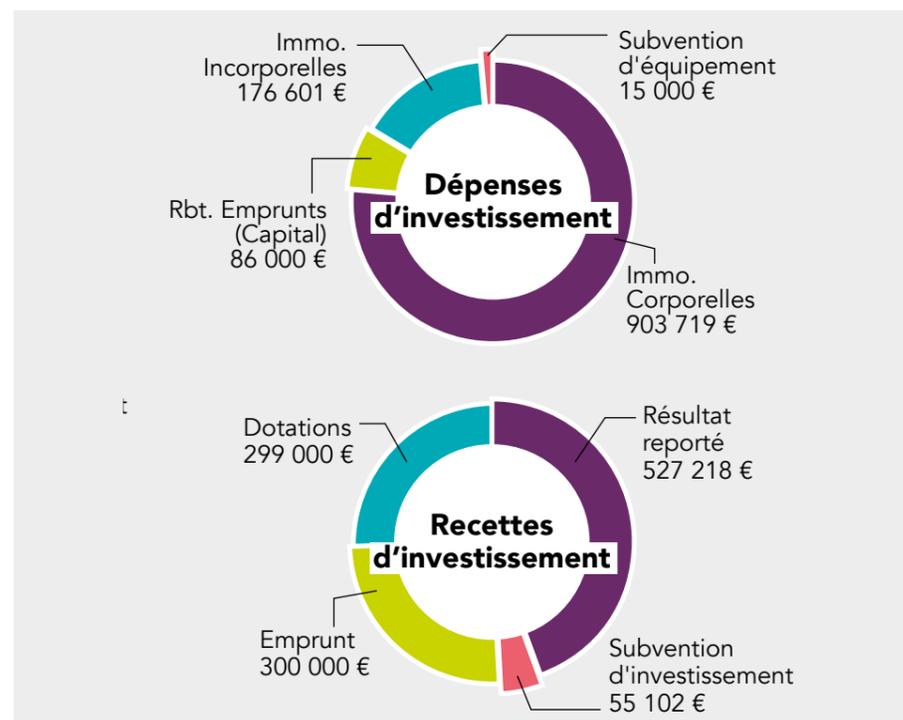
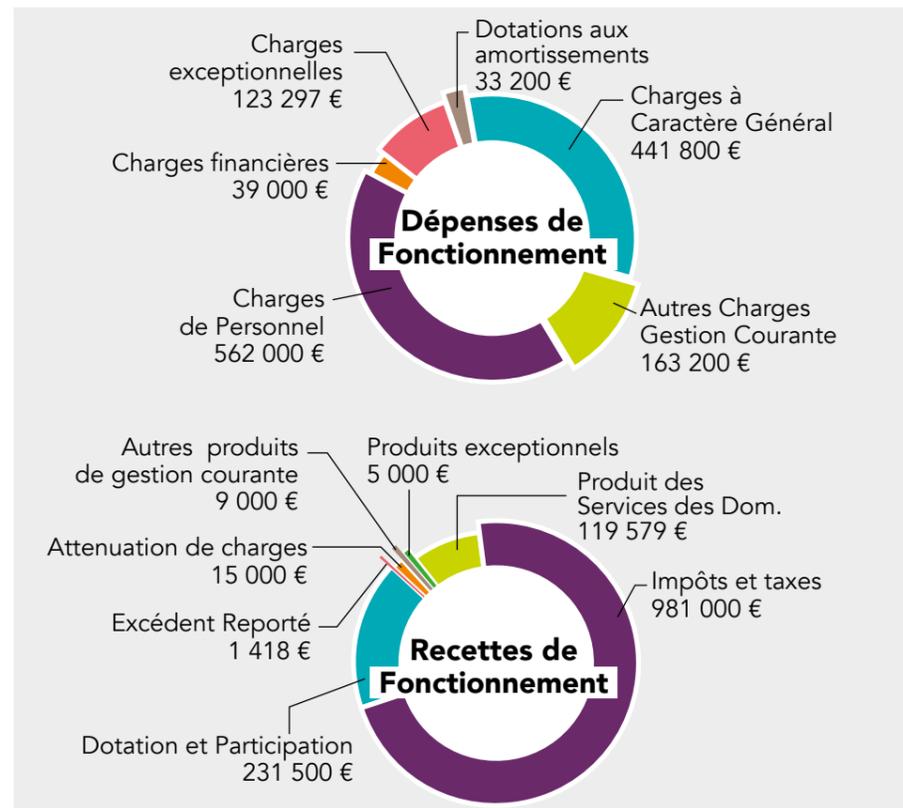
Les gros investissements concernant le projet école, nécessitant des emprunts importants, ne devraient impacter les finances de la commune qu'en 2017 et 2018.

Concernant la dette communale le capital annuel à rembourser en 2016 est de 86 000 € et la dette totale s'élève à 1 185 543 €

Le montant des immobilisations incorporelles devrait se situer autour de 177 000 €.

Cela comprend les études :

- du PLU
- du nouveau groupe scolaire
- du chemin de Saint Pierre
- du pluvial et de la voirie



Les subventions d'équipement versées devraient atteindre 15 000 €, cela concerne la fin de l'enfouissement des réseaux électriques du Mas des lapins à la place neuve.

Le montant des immobilisations corporelles devrait se situer autour de 904 000 €.

Cela concerne principalement :

- l'achat de la Carrière la Romaine et la remise en état des hangars
- les travaux dans les bâtiments scolaires actuels
- les travaux dans les autres bâtiments publics concernant la mise aux normes PMR, des Tennis et de la Maison de la Pierre sous réserve de l'obtention des subventions
- la construction des deux courts de tennis
- l'achat de deux bungalows et d'une cuve à fioul suite au déménagement des services techniques
- le parking de la place du lavoir
- le déplacement du jardin d'enfants
- les espaces verts route de Castillon et plantations diverses
- les travaux de réseaux de voirie (Rue

Bourg Riant, Clos des Touillers, chemin des Grandes rives, rue des Arcades et Traversière, aménagement chemin piétonnier route de Castillon, entrée du stade, impasse Clot de Mellet, et emploi partiel)

- l'installation de deux radars pédagogique route de Castillon et avenue Santa Victoria d'Alba
- les réseaux d'électrification (place de la Fontaine, tennis, électrification du site de la Romaine, remplacement luminaires et horloge astronomique sous réserve de l'obtention des subventions du SMEG)
- le remplacement de deux bornes à incendie
- l'achat de matériel et d'outillage pour les services techniques
- l'achat de matériel informatique pour les services administratifs.

Les recettes

Les principales recettes d'investissement prévues en 2016 sont liées :

- à un excédent d'investissement reporté de 527 218 €

- aux dotations fonds divers et réserves pour 299 000 € (Cela concerne principalement un FCTVA de 20 000 €, la taxe d'aménagement de 13 000 €, un excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 266 000 €)
- des subventions d'investissement de l'État et du département à hauteur de 55 000 €

Devant les faibles taux d'intérêts actuels nous avons décidé de recourir à l'emprunt concernant les projets structurants comme l'achat de la Carrière la Romaine, la construction des deux courts de tennis et les études du projet école. En 2015 un emprunt de 300 000 € sur 10 ans à hauteur de 1.29% à annuités et amortissements constants avec des échéances annuelles a donc été souscrit.

Dans un souci de sincérité et de prudence, nous n'avons pas pris en compte les recettes potentielles concernant la vente du Presbytère (260 000 €), de la partie exploitation de la carrière la Romaine (150 000 €), et la vente de divers terrains communaux (30 000 €).

→ Le budget d'assainissement

Le Fonctionnement

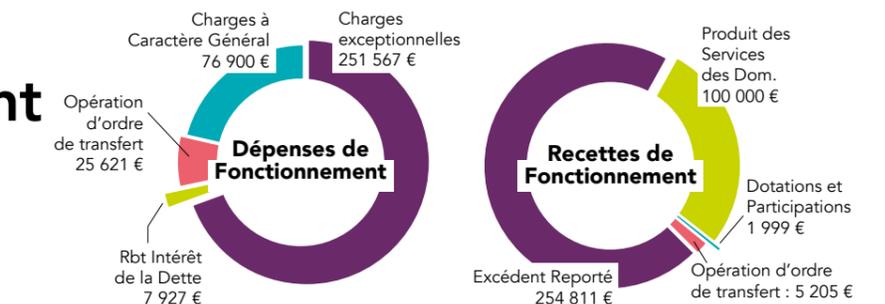
En 2016 Le budget de fonctionnement s'élèvera à 362 026 €

Les principales dépenses de fonctionnement prévues en 2016 sont :

- 77 000 € des charges à caractère général pour 18 000 € en 2015 (Nous prévoyons notamment le curage de la lagune 1 de la STEP pour 60 000 €).
- 25 621 € des opérations de transfert entre sections
- 8 000 € de remboursement d'intérêt de la dette
- 251 567 € de charges exceptionnelles correspondant à l'excédent prévisionnel de fonctionnement (identique à 2015).

Les principales recettes de fonctionnement prévues en 2016 sont :

- 254 811 € d'excédent de fonctionnement reporté contre 200 000 € en 2015
- 100 000 € de produits des services
- 2 000 € de dotations d'exploitation
- 5205 € d'opérations de transfert entre sections.



L'Investissement

Le Budget d'investissement s'élève à 147 492 € en 2016

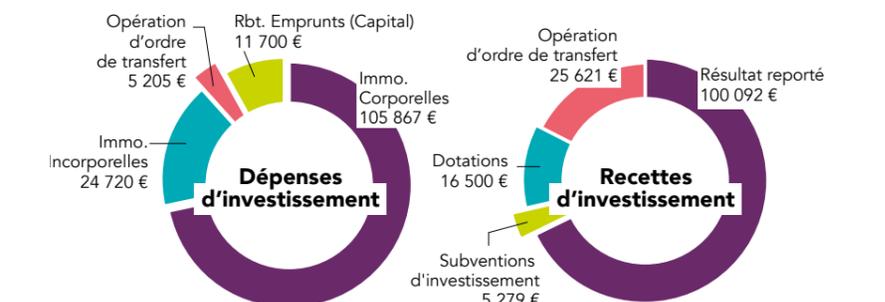
Les principales dépenses d'investissement prévues en 2016 sont :

- 5205 € correspondant à des opérations d'ordre de transfert entre sections
- 11 700 € concernant le remboursement des emprunts
- 25 000 € d'immobilisations incorporelles (frais d'études concernant le projet de STEP à Remoulins, et le zonage d'assainissement des eaux usées)
- 105 000 € d'immobilisations corporelles concernant : les travaux

d'assainissement de la carrière la Romaine, l'extension du chemin de Valsonnière, la rue du Bourg Riant, le chemin des Oliviers et l'impasse des Cystes

Les principales recettes d'investissement prévues en 2016 sont :

- 100 092 € d'excédent reporté.
- 25 621 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- 16 500 € de dotations fonds divers et réserves (FCTVA, subvention département et agence de l'eau).
- 5280 € de subvention d'investissement, de l'agence de l'eau et du département



TRAVAUX & RÉALISATIONS

Parking de la Maire



Rénovation des tennis



Goudronnage
Chemin de Montèze



Enfouissement des réseaux
rue des écoles, rue des Escanaux
et chemin des carrières



Rue Bourg Riant



6

7

Rue de l'Arcade, rue Traversière



Voirie

Beaucoup de travaux de voirie ont été réalisés notamment :

- La réfection de la rue des Oliviers
- Chemin de Saint Montèze
- Rue Bourg riant
- Rue traversière, rue de l'Arcade

Mise en place d'emplois partiels dans plusieurs rues du village, l'enfouissement des lignes électriques du Chemin de Carrières à la place Neuve devrait être achevé en septembre. Les études concernant la réfection de la voirie et l'enfouissement des réseaux du chemin Saint Pierre sont en cours.

Des panneaux ainsi que la signalétique au sol vont être mis en place.

Des travaux concernant l'éclairage public sont également engagés : Place de la Fontaine, route de Misserand, place de l'Horloge, chemin de Valsonnière, place Neuve et route de Castillon.

Les bâtiments communaux

- Des travaux de démolition et d'aménagement des hangars de la carrière la Romaine suivent leur cours. La partie exploitation va être vendue aux Carrières de Provence.
- Des études de diagnostic pour la mise hors eau et hors air de l'église vont être réalisées.

Le jardin d'enfant

Celui-ci devrait voir le jour avant la fin de l'année, route de Castillon à proximité du stade. Est-il utile de préciser que son accès sera gratuit...

→ Inauguration des courts de tennis

Le samedi 30 avril 2016, les courts de tennis ont été inaugurés en présence de Monsieur le Député Patrice PRAT, de M. le Maire Olivier SAUZET, de son Conseil municipal, de Christelle BONNAFOUX, Présidente du Tennis Club de Vers et d'un public nombreux. Après les discours d'inauguration, tous ont partagé le verre de l'amitié.



ENVIRONNEMENT

→ 23 avril 2016 Journée Gardon propre

Cette année encore, cette journée organisée par les loueurs de canoës et la commune de Collias, a rassemblé par moins de 85 participants le matin et 70 l'après-midi.

Le matin, 5 groupes ont ramassé les déchets :

- de Collias à la Baume en RG du Gardon
- sur Collias en RG, de l'entrée des gorges jusque sous le camping du Barralet
- sur Collias en RD, du pont sur le Gardon et en aval jusqu'à la plagette
- le long de la route de Cabrières (Combe Beaumont)
- les bords du Gardon en amont de la Baume jusqu'au lieu-dit le Bois de Pin

L'après-midi :

- les rives du Gardon de Collias à La Vigière (en amont de Remoulins)

En tout, le nettoyage a eu lieu sur les communes de : Sanilhac-Sagriès, Collias, Vers Pont du Gard, Castillon du Gard et Remoulins.

Le résultat :

2,080 tonnes de ferraille, béton et autres matériaux normalement destinés à la déchèterie.
250 kg de verre, emballages et bouteilles plastiques destinés aux bornes de tri.
160 kg d'ordures ménagères.
107 pneus dont 2 avec jantes.

La rivière n'était pas trop sale du fait de l'absence de grosses crues. Une belle journée éco-citoyenne, conviviale !
 Encore un grand merci à tous.



→ Débroussaillage

Dans un souci de prévention des risques incendie, et conformément à la loi, plusieurs espaces communaux ont subi de gros travaux de débroussaillage.

1. en face des terrains de tennis

Le nettoyage a été assuré par les agents techniques de la commune.

2. la Lône

avec l'objectif de mettre en valeur les vestiges de l'aqueduc.

En effet, sur les 50 km du tracé de l'aqueduc romain qui va de la vallée de l'Eure à Nîmes, seuls 6 km sont en élévation. Le Pont du Gard évidemment... mais aussi les vestiges de l'ancien pont de la Lône, en sont un bel exemple.

Ce lieu, très fréquenté par les promeneurs à pied ou en VTT, est un bel atout touristique pour Vers-Pont du Gard. Afin de faciliter son accès et valoriser notre patrimoine, la végétation a été jugulée sur environ 800 mètres de long et 3 ou 5 mètres de part et d'autres des arches gallo-romaines.

Un contrat d'entretien régulier sera souscrit avec le SMGG (Syndicat Mixte des Gorges du Gardon), assurant ainsi un suivi à ce travail de « romain » !

3. Le clos des Touilliers, parcelle 2 760

Une bande de 5 mètres, le long des maisons, a été nettoyée.

Le débroussaillage complet de la parcelle, soit plus d'un hectare, sera achevé en novembre 2016.

Cette tâche est également confiée au chantier d'insertion professionnelle du SMGG.



→ Communiqué de presse



Nîmes, le 22 janvier 2015

Le préfet du Gard rappelle que le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit

Le brûlage à l'air libre des déchets de parcs et de jardins – communément appelés **déchets verts** – est interdit par le Règlement Sanitaire Départemental (article 84).

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le **brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants** en grandes quantités, particulièrement quand les végétaux brûlés sont humides, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement.

L'usage des incinérateurs de jardin ne permet pas de déroger à cette interdiction de brûlage à l'air libre.

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives pour éliminer les déchets verts, adaptées aux besoins de chacun et plus respectueuses de la qualité de l'air, existent :

- Le compostage domestique
- le broyage et le paillage
- la déchèterie

Une dérogation à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts existe toutefois : elle est précisée par l'arrêté préfectoral du 31 août 2012 relatif à l'emploi du feu dans ou à proximité des massifs boisés.

Cette dérogation est strictement réservée aux propriétaires de terrains ou de constructions soumis au débroussaillage réglementaire afin de leur faciliter le respect de cette obligation légale lorsqu'aucune solution alternative d'élimination de leurs résidus de débroussaillage n'est disponible (proximité d'une déchèterie acceptant les déchets verts). La dérogation concerne alors uniquement les résidus ligneux de taille, d'élagage et de débroussaillage à l'exclusion des produits des tontes de pelouse et des feuilles mortes dont le brûlage demeure interdit.

En cas de non respect du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), une **contravention de 450 €** peut être appliquée pour un particulier (article 131-13 du nouveau code pénal).

→ Incivilités et dégradations

Cela devient récurrent dans le village !

Malgré l'information, la communication, les abords des containers continuent à servir de dépotoir.

(Cartons, vaisselle, objets divers...) tous ces déchets sont à amener à la déchèterie. Ce n'est pas plus loin que d'aller faire ses courses en grande surface. Les services municipaux ne devraient plus passer du temps à ramasser des débris.

Déposer aux pieds des containers, c'est la solution de facilité. Mais elle n'est pas trop citoyenne.

Le tri, c'est l'affaire de tous. Les habitudes doivent changer et les mentalités évoluer.

Des « tags » sur les murs du DOJO ? Des vols de suspensions au lavoir de Misserand, des vols de végétaux dans divers endroits du village et dans les jardinières mises par la commune pour embellir le village. Quelle désolation ! Et quel manque de respect !

Ce sont effectivement de petits délits, mais qui ont un coût pour la commune. 1640 € ont été engagés pour ces quelques incivilités en l'espace de quelques mois. J'aime ma commune, je la respecte, je suis un bon citoyen, et tout ira bien pour tout le monde...



Les crottes de chiens !

On progresse ! Des efforts sont faits. Cependant, cela reste insuffisant, surtout dans certains secteurs de Vers fortement fréquentés par notre population canine. La MAÏRE. Chemin le plus agréable du cœur du village, longé par sa petite source, objet de toutes les activités (promenades, footing, parcours touristique, jardins potagers, et promenades canines quotidiennes).

Des sacs pour les crottes de vos compagnons ont été mis à disposition. S'il vous plaît, utilisez-les.

Tous ensemble, redonnons à la MAÏRE une image de propreté exemplaire. Ce parcours sera proposé dans le cadre des visites guidées du village avec l'office du tourisme.

Rue grand du bourg

Des crottes de chien sont enlevées quotidiennement devant les commerces et devant la mairie.

Les propriétaires de nos amis à quatre pattes doivent faire des efforts et d'avantage se responsabiliser.

Vue et odeur... Vraiment insupportable pour une rue commerçante.



→ Village fleuri

Les aménagements paysagers se poursuivent grâce à une étroite collaboration entre la commune, les agents du service technique, la pépinière « le Pont Romain », la MFR « le Grand Mas » et même... les riverains !

L'exemple du partenariat sur la **route de Castillon** est à mettre en avant et à renouveler...

En effet, dans une ambiance sympathique, 4 riverains accompagnés de 2 agents de la commune et d'une élue, ont réalisés la plantation de fleurs, dans quelques plates-bandes. L'ensemble sera achevé en novembre avec les jeunes en formation à la MFR et probablement les végétaux gratuits du Conseil Départemental (dossier constitué en attente d'agrément).

Dans le **quartier du Garrège**, une dynamique similaire est engagée. Les arbres plantés afin d'ombrager le Parking, reçoivent les soins attentifs des riverains, soucieux d'embellir leur environnement proche.

L'emplacement de **l'ancien abri-bus, place aux platanes**, a été réaménagé : cabine téléphonique, couverte de tags, retirée et mise en valeur des arbustes avec paillage minéral.

Quant au centre du village, les jardinières suspendues ont été mises aux couleurs de l'été.



Cette année, pour la première fois, nous organisons un **concours de la plus belle maison fleurie du village** (façade, devant de porte, balcon ou cour visible de la rue). Le jury communal viendra admirer vos réalisations fin août.

Le gagnant recevra un bon d'achat de 100 € à la pépinière du village, et la possibilité d'accompagner le jury départemental « village Fleuri » lors de la visite de notre village postulant au label. Participez nombreux en vous inscrivant à l'accueil de la mairie.



→ Rappel de la Préfecture du Gard Règlementation dispositifs publicitaires

Les dispositifs publicitaires sont régis par le code de l'environnement (articles du livre V, titre VIII, chapitre I.)

Ce code définit 3 types de dispositifs :

- Publicité : *Toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention*
- Enseigne : *toute inscription, forme ou image, apposée sur un immeuble où s'exerce une activité et qui est relative à cette activité*
- Pré-enseigne : *toute inscription, forme ou image, signalant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée*

Communes de moins de 10 000 habitants : la publicité et les pré-enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol sont interdites

Les publicités et les pré-enseignes sont autorisées si et seulement si :

- Elles sont murales et non lumineuses,
- leur surface est inférieure ou égale à 4 m²,
- elles sont implantées à une hauteur maximum de 6 m,
- elles sont installées sur mur aveugle (ou ouverture(s) d'une surface unitaire inférieure à 0,5 m²),
- elles ne sont pas installées en dessous de 0,5 m au-dessus du niveau du sol,
- qu'elles ne dépassent pas les limites du mur support,
- elles ne dépassent pas les limites de l'égoût du toit sur mur pignon,
- leurs saillies maximum par rapport au mur support est inférieure ou égale à 25 cm

• **Hors agglomération : la publicité est interdite hors agglomération.**

Seules sont autorisées les pré-enseignes qui désignent des activités bénéficiant des dérogations suivantes :

- Activités culturelles et monuments historiques ouverts à la visite,
- Activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales

Ces Pré-enseignes doivent respecter certaines règles :

- Dimensions : sur panneaux rectangulaires plats de 1 m verticalement et 1,50 m horizontalement,
- ne pas dépasser une hauteur maximum de 2,20 m,
- sur un seul poteau d'une largeur maximum de 15 cm,
- ne pas être implantées à moins de 5 m du bord de la chaussée.
- La distance entre le lieu d'implantation des pré-enseignes et l'activité est limité à 5 km et 10 km pour les monuments historiques.
- Les pré-enseignes doivent se différencier nettement de la signalisation routière (formes, couleur, dimensions contenu, emplacement)

Les pré-enseignes ne doivent pas perturber l'utilisateur de la route (limiter la visibilité ou l'efficacité de la signalisation, ni solliciter ou éblouir)

• **Les Enseignes installées sur le lieu d'activité**

Elles peuvent être installées au sol, sur support existant (façade), en toiture, lumineuse ou temporaire et doivent répondre à des conditions d'implantation de nombre et de taille réglementées.

Les enseignes temporaires signalent des manifestations exceptionnelles (culturel, touristique ou de moins de 3 mois), leur temps d'implantation est limité à 3 semaines avant et 1 semaine après l'opération. Si elles sont scellées au sol leur surface est limitée à 12m².



Le calvaire de la cave coopérative, une des entrées principales du village, vient d'être restauré.



→ L'urbanisme

La communauté des communes du Pont du Gard a pris en charge l'instruction des permis de construire. La mise en place au niveau intercommunal, mal évaluée, explique en partie le retard pris pour leur délivrance. Les autres services concernant l'urbanisme restent du ressort de la commune. Ce transfert de compétence n'a malheureusement pas diminué la charge de travail au niveau communal.

P.L.U.

Concernant le PLU, un gros travail de simplification a été réalisé. Certaines orientations ont également été modifiées. Le conseil municipal devrait pouvoir l'approuver avant fin 2016, il entrerait en application fin du premier semestre 2017.

Le Planning prévisionnel

de septembre à novembre 2015	Diagnostic
de décembre 2015 à juin 2016	Actualisation du PADD
29 juin 2016	Présentation du PADD et débat public
de juillet à décembre 2016	Dossier d'arrêt de projet
de janvier 2017 à juin 2017	Consultation des PPA + enquête publique + dossier d'approbation
de janvier 2017 à juin 2017	Application des règles générales d'urbanisme
de juillet à novembre 2017	Application du plu avec mise en attente des zones 1 AU
décembre 2017	Approbation du nouveau SCOT
de janvier à mars 2018	Revision dite «allégée» du PLU pour urbanisation des zones IAU
à partir d'avril 2018	Ouverture à l'urbanisation des zones IAU

Légendes :

PLU : plan local d'urbanisme

PADD : plan d'aménagement et de développement durable

SCOT : schéma de cohérence territoriale

ZONE 1 AU : zone non équipée destinée à l'urbanisation future

PDC : permis de construire



→ Groupe scolaire

Dans le cadre du projet de groupe scolaire, la consultation relative à la maîtrise d'œuvre a été engagée, trois candidats ont été retenus. Sont ainsi admis à présenter une offre :

- Architecture Environnement
- Boyer Percheron Assus Associés
- Portal Thomas Teissier

Tableau récapitulatif général des coûts

Ajustements finaux

TRAVAUX CONSTRUCTION	
Sous-total - Travaux Construction	1 824 876 €
ÉTUDES ET FRAIS DIVERS	
Sous-total - Études et Frais divers	356 054 €
RÉVISIONS - IMPRÉVUS	
Sous-total - Imprévus	145 990 €
ÉQUIPEMENTS - MOBILIERS	
Sous-total Équipements - Mobiliers	153 000 €
AMÉNAGEMENT ABORDS	
Sous-total - Aménagements abords	340 000 €
COÛT PRÉVISIONNEL TOTAL	2 819 920 €

Le Planning prévisionnel

Dépense à engager	Montants prévisionnels	2016		2017		2018	
		1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Études Préalables	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Honoraires	257 307 €	0 €	58 396 €	77 492 €	44 188 €	44 188 €	33 043 €
Frais Maîtrise d'ouvrage	78 307 €	5 000 €	23 562 €	12 166 €	15 208 €	15 208 €	7 604 €
Révisions - Imprévus	145 990 €	0 €	0 €	24 332 €	48 664 €	48 664 €	24 332 €
Aménagements Abords	340 000 €	0 €	0 €	150 000 €	0 €	0 €	190 000 €
Travaux - Construction	1 824 877 €	0 €	0 €	280 305 €	987 032 €	575 540 €	0 €
Équipements - Mobiliers	153 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	153 000 €
Total	2 819 921 €	25 000 €	81 958 €	544 294 €	1 094 091 €	675 600 €	407 979 €
Total Annuel		106 958 €		1 639 385 €		1 073 578 €	

VIE SCOLAIRE



→ Journée rugby USEP

Le jeudi 31 mars 2016, pas moins de 257 enfants venus des écoles de Vers, St Bonnet du Gard, Lédénon, Remoulins, Rochefort du Gard, St Génies, se sont rencontrés sur le stade de Vers lors de la journée RUGBY organisée par l'USEP.

Une belle journée qui met à l'honneur les qualités sportives des enfants mais également les valeurs que véhiculent le rugby, telles le respect de l'adversaire, le respect du jeu, la fraternité.

→ La fête des TAP

Les TAP ont fait leur fête de fin d'année le vendredi 17 juin. La directrice, Séverine FRANCISCO avait concocté un programme pour tous les enfants !

Les petits ont participé aux ateliers peinture sur le thème du cheval, puis ont eu droit à une balade à poney, place des Platanes !

Joli moment récréatif très apprécié des petits !

Les élémentaires, casquette de couleur vissée sur la tête aux couleurs de leur équipe, se sont affrontés lors de jeux collectifs sur le stade.

Cette joyeuse manifestation s'est terminée autour d'un goûter et du verre de l'amitié avec les parents dans la cour des écoles. Nous remercions Séverine FRANCISCO pour la mise en place de ces activités, et la retrouverons avec plaisir à la rentrée.



→ Fête des écoles le vendredi 24 juin 2016

La traditionnelle fête des écoles s'est tenue sur la place des Cerises.

Ce fut une belle soirée ! Les enfants ont donné un spectacle de qualité toujours haut en couleurs pour la plus grande joie d'un public toujours plus nombreux à ne pas manquer ce rendez-vous !

L'association des parents d'élèves est également partie prenante dans le succès de cette manifestation, la buvette a été prise d'assaut, boissons et grillades ont fait la joie de tous.



→ Soirée paella école maternelle du mardi 28 juin 2016



Pour la 2^{ème} année consécutive l'école maternelle expose les travaux réalisés par les enfants durant l'année scolaire, et propose aux parents de partager en toute convivialité une paella.

C'est donc dans une ambiance détendue et festive que s'est déroulée cette soirée.



→ Expo Pont du G'Art

PONT DU G'ART a présenté l'exposition « De pierre en sable » du 23 au 25/06/16. Celle-ci a été inaugurée le jeudi 23 juin en présence de M. TOESCHI, de Mme GRASSET, inspectrice de l'éducation nationale, de nombreux élus dont M. le Maire, Olivier SAUZET, et de nombreux professeurs des écoles.

Plus de 62 écoles ont répondu présentes à ce projet et ont présenté des travaux tous plus remarquables les uns que les autres. Les classes CP de Mme OZIL et CE2 de Mme PONS ont présenté leurs travaux ! Félicitations à tous ces artistes en herbe !

→ Les tarifs de la cantine et de la garderie

La municipalité s'était engagée à ne refuser aucun enfant en cantine, prioritaire ou non, pari tenu : + 2259 repas servis en 2015/2016.

Il restera donc à la charge de la commune 2,60 €/repas.

La balance entre les recettes générées et les charges afférentes au personnel et aux locaux, laisse apparaître un déficit de 7 349,97 €, à la charge de la commune.

Malgré cette hausse du nombre de repas servis, le coût de revient du repas pour la commune avoisine toujours les 6 €. Nous avons donc pris la décision d'augmenter le tarif repas pour la rentrée 2016/2017, il passera ainsi de 3,10 € à 3,40 €.

Les tarifs de la garderie quant à eux resteront inchangés : 1,50 € le matin de 7h30 à 9h00, 1€ le soir de 16h30 à 18h30, et gratuit le mercredi midi de 12h00 à 12h45. Nous avons accueilli cette année, en garderie du matin 4997 enfants et en garderie du soir 4956 enfants.

Malgré ce, nous sommes attachés à ces services et nous nous employons sans relâche à en améliorer la qualité.

VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE & SPORTIVE



→ La Fête de l'asperge

La Fête de l'asperge s'est déroulée le dimanche 24 avril 2016. Pas de pluie pour cette nouvelle édition mais un Mistral bien frais qui a soufflé à 100 km/h ! Cependant, cela n'a pas découragé un public toujours aussi nombreux qui a fait honneur à la production locale. Saluons également les forains qui ont participé à cette manifestation qui est la première de la saison !

→ Société Intercom. de Chasse

La saison 2015/2016 s'est terminée le 30 juin dernier mais les activités n'ont pas ralenties pour cela.

L'Assemblée Générale s'est tenue à la Maison pour Tous en présence d'une quarantaine de chasseurs avec le venue appréciée de notre Maire. Les comptes sont largement équilibrés et les prévisions pour 2016/2017 seront respectées ; cependant devant le vieillissement de plus en plus important de l'effectif et le peu d'engouement et d'engagement des jeunes, une carte sociétaire à 40€ sera instaurée pour les plus de 70 ans (gratuité jusqu'à présent). Un meilleur équilibre nous y oblige avec notamment l'augmentation très importante de la TVA sur le gibier. Les jours d'ouverture de chasse au bois comme de la plaine sont maintenus au mercredi, samedi, dimanche et jour férié. La reprise pour les battues aux sangliers se fera le 15 août, quant au petit gibier l'ouverture aura lieu pour le bois le 11 septembre et pour l'ensemble du territoire (ouverture de la plaine) le dimanche 2 octobre.

Pour les fermetures, les chasseurs doivent observer les différents arrêtés préfectoraux sauf pour le lièvre qui chez nous, ferme le 1^{er} décembre.

Le piégeage qui a lieu toutes les saisons du 1^{er} mars au 30 juin, portera ces fruits pour le repeuplement en gibier qui sera plus protégé des prédateurs (renards, fouines...).

La vente des cartes de chasse Intercom se fera samedi 6 août et samedi 10 septembre de 10h à 12h à la Maison pour Tous (fourniture obligatoire : Permis de chasse validé, attestation d'assurance et timbre vote).

Nous organiserons bien sûr le repas des chasseurs pour l'ouverture de la Fête Votive, le jeudi 11 août sur la Place des Platanes à 21h00 (voir affiche spéciale), et le déjeuner sera offert pour l'abrivado « la longue » le dimanche 14 août au départ à l'abri chasse de l'Amicale.

Une nouvelle saison qui s'annonce prometteuse et nous souhaitons à tous les chasseurs qu'elle soit prolifique

→ AS Vétérans Vers Foot

Une nouvelle saison de 21 matchs vient de s'achever avec, une nouvelle fois, un bilan plus que positif : 11 victoires, 4 nuls et 6 défaites. L'équipe, composée de 21 joueurs, a également organisé son tournoi de sixte annuel le 11 juin dernier. Quatorze équipes ont répondu présentes à l'événement malgré la chaleur accablante. La soirée s'est terminée dans la bonne humeur avec un repas aligot-saucisse et la traditionnelle soirée dansante.

Vous avez plus de 35 ans et vous voulez jouer au foot ? N'hésitez pas à nous contacter par mail : veteransvers@laposte.net ou à venir nous rencontrer tous les mardis à 19h au stade municipal de Vers.



→ Une saison riche en événements pour l'Association Versoise d'Arts Martiaux

En effet, pour la section judo, Maurine Dalla Costa et Quentin Coudeyre ont validé leurs katas pour la ceinture noire. Ils devront obtenir les points au cours de la saison prochaine pour être ceinture noire. Morgan Dalla Costa, lui, ce sont les katas du 3^{ème} dan qu'il obtient. Il lui manque quelques points. Thomas Cardia est ceinture noire 3^{ème} dan.

- Cette saison Adrien Castillo, élève au Pôle Espoir Montpellier, est vice champion régional et s'est qualifié pour la Coupe de France à Ceyrat qui se déroulera en octobre 2016.
- Au Championnat départemental, les benjamins Enzo Vézinet et Kylian Benguit se sont respectivement classés 2nd de leur catégorie.
- Au championnat départemental, en minime Alicia Montech s'est classée 2nd.
- Enzo Vézinet se classe 5^{ème} à la finale des benjamins de la grande région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

→ Amitié versoise

Depuis plus de trente ans, l'Amitié Versoise réunit tous les Versois et Versoises qui désirent prendre du bon temps : voyages lointains, excursions d'une journée, repas et gouters gratuits, divers jeux de cartes : de septembre à juin, tous les premiers samedis du mois, concours de Belote ouvert à tous (adhérents ou non).

Une vingtaine de personnes, « toutes membres de l'Amitié Versoise » rentre d'un séjour en Grèce, enchantée par la découverte des vestiges de notre civilisation. Dans le bus du retour, le prochain voyage 2017 était déjà évoqué, (vos suggestions seront les bienvenues).

Nous comptons plus de 120 adhérents, il n'y a pas d'âge pour nous rejoindre. L'équipe ne ménage pas sa peine pour satisfaire les membres de l'association.

Samedi 4 juin a eu lieu le dernier concours de belote suivi par la finale, l'association remercie le conseil départemental et la mairie pour leurs dons.

Nous comptons sur vous le dimanche 3 juillet, à partir de 15h, pour le loto en plein air, place des Platanes.

Lors de la remise des ceintures qui s'est déroulée le mercredi 1^{er} juin à la salle multisports, tous nos jeunes judokas de 4 à 14 ans ont changé de ceinture après une belle démonstration sous les yeux des parents venus nombreux pour cet événement. Leur professeur Fabrice Cardia, ceinture noire 4^{ème} dan, avec son binôme Ludovic Germa, après leur titre de Champion de France en Katas ainsi que leur nombreux podiums, ont gravi un échelon supplémentaire en devenant vice-champions d'Europe en Sardaigne. Ils font partie de l'Equipe de France Katas et sont qualifiés pour les Championnats du Monde à Malte en octobre 2016. Ce titre et cette qualification sont la suite logique d'un travail acharné et d'un parcours sans faute. Souhaitons que cette belle aventure continue. Pour nos jeunes c'est un exemple.

Pour la section Yoseikan et Aikido, les compétitions sont rares. Gérard Mira se présente pour sa ceinture noire le 12/06.



→ Nouveau cours de yoga à Vers : les Vents du silence

Les Vents du silence sont un yoga d'énergie et de santé.

mental, à accéder à un profond silence intérieur et à revenir à soi.

Leur pratique régulière permet de retrouver son énergie vitale, le centrage dans le hara, une plus grande souplesse et un meilleur équilibre. Ils contribuent également à apaiser le

Cours le mercredi de 10h à 11h15 à la salle omnisport.

Contact : 06 83 67 38 60

→ 2015/2016 année riche pour l'APE

Tout a commencé au mois d'août par un petit coup de main au comité des jeunes pour la journée des enfants du jeudi de la fête votive puis au mois d'octobre par le passage du « sciences tour » sous les platanes du marché au cerises.

Un mois plus tard, la Maison de la pierre était prise d'assaut par les joueurs de loto. Une salle comble, un duplex avec les voûtes réussi, 18 quines et 4 cartons pleins plus tard, le loto 2015 fut une réussite. Les membres de l'APE ont eu à

peine le temps de se remettre que le père Noël nous honorait de sa présence sur le stand situé près de l'église lors du marché de Noël du 12 décembre.

Le dimanche 3 avril, la pluie est venue nous ennuyer et le vide grenier fut reporté au 1^{er} mai. Le moins que l'on puisse dire c'est que le temps ne nous a pas aidé car le 1^{er} mai sous des rafales et un froid digne d'un mois de février, plus de 100 exposants ont essayé de se réchauffer et de vendre les trésors inestimables que l'on trouve dans nos maisons.

Plusieurs petites opérations (livres de recettes, chocolat de Pâques) ajoutées à tous ces événements ont fait que les enfants de l'école ont pu entre autre assister au spectacle de cirque « Dans la gueule du gnou » au Pont du Gard, aller visiter la réplique de la grotte Chauvet, participer à un atelier poterie, visiter le parc du cosmos, le vieux mas à Beaucaire et le zoo de Lunaret.

Rendez-vous est pris pour le dernier grand événement de l'année scolaire avec la fête des écoles du 24 juin. Toujours avec sérieux sans se prendre au sérieux. Et surtout... pour nos enfants.

→ Cours et jardins des arts les 16 et 17 juillet

La 8^e édition de Cours & Jardins des Arts se tiendra les 16 et 17 juillet 2016 à Vers-Pont du Gard. Avec plus de 2 000 visiteurs en 2015, cette manifestation qui rassemble tout le village recueille un beau succès depuis sa création.

Les artistes sélectionnés exposent librement leurs œuvres dans les cours et les jardins des maisons du village qui leur sont désignés selon un parcours qui permettra aux nombreux visiteurs de découvrir également le patrimoine architectural et historique de Vers.

Quoi de neuf en 2016 ?

- 45 artistes (dont environ 10% d'artistes Versois) exposeront dans une vingtaine de lieux.
- Spectacle gratuit sur la Place de la Fontaine le samedi à 20h : Soirée contes musicaux d'Afrique par Mama Kouyaté de "Wambé".
- Après la forte demande des années précédentes, 3 ateliers-enfants (4 à 12 ans) seront animés sur la Place des Platanes le samedi et le dimanche.

Appel à bénévoles

Comme chaque année nous avons besoin d'aides diverses (accueil, affichage, etc.), n'hésitez pas à proposer vos services. Contact : michel@berberian.fr

8^e ANNÉE
COURS & JARDINS DES ARTS
16-17 JUILLET 2016
À VERS-PONT DU GARD

45 ARTISTES EN LIBERTÉ
DANS LE VILLAGE ET LES JARDINS

- EXPOSITION-PARCOURS GRATUIT
SAMEDI 13H30 - 19H30 + DIMANCHE 10H - 18H30
VENTE DIRECTE PAR LES ARTISTES
- PEINTURES, PHOTOGRAPHIES, SCULPTURES,
INSTALLATIONS, CÉRAMIQUES...
- 3 ATELIERS ENFANTS DE 4 À 12 ANS - GRATUIT (MARS 2016 2017)
- SPECTACLE AFRICAÏN SAMEDI À 20H - GRATUIT (MARS 2016 2017)
- www.courssetjardinsdesarts.com

→ Tennis club un tournoi réussi !

Après l'inauguration qui a eu lieu le 30 avril, ce sont les joueurs des alentours qui ont pu découvrir les nouveaux terrains à l'occasion du tournoi homologué du club qui s'est déroulé du 5 au 22 mai, après un an d'absence.

Sport et convivialité étaient au rendez-vous. Malgré une météo incertaine de nombreux compétiteurs ont participé au tournoi : 113 joueurs ce qui représente 170 matchs.

Palmarès de l'édition 2016 :

Catégorie senior homme vainqueur :
Mr Christophe Taulan (TC Bellegarde)

Catégorie senior femme

Mme Karine Vidau (TC Castillon)

Catégorie homme + De 35ans

Mr Sylvain Gronchi (TC Fourques)

Consolante femme :

Christine Cervera Marty (TC Castillon)

Consolante homme :

Morgan Bailly (TC Vers)

Fin de tableau 4^{ème} série homme :

Damien Basset Vallot

Fin de tableau 4^{ème} série femme :

Aurore Giumelli (TC Castillon)

Fin de tableau 3^{ème} série homme :

Nicolas Granier (TC Duché)

Meilleurs parcours

Damien Basset Vallot

RDV l'année prochaine

Pour information et rappel

Le Tennis club est une association loi 1901, gérée par des bénévoles, pour permettre la pratique d'un sport pour les enfants et les adultes que ce soit en loisir ou compétition.

Les cotisations des adhérents permettent :

- l'existence d'une école de tennis avec un professeur diplômé d'état : le club prend en charge les licences des enfants (cotisation payée à la FFT) 18 € / enfant = 720 euros pour année 2016
- l'achat de matériel pédagogique
- l'achat des balles, filets...
- des journées d'animations pour les enfants au cours de l'année
- l'inscription pour les différentes compétitions : match en équipe (45€ / équipe adulte inscrite et 17 € / équipe jeune), cette année il y a eu 7 équipes adultes (315 euros) et 5 équipes jeunes (85 euros).



L'adhésion au Club est donc un moyen de participer à la vie de l'association, à ses orientations, son organisation...

Elle inclut la licence FFT. Il est toutefois possible d'adhérer pour pratiquer le tennis tout en étant licencié dans un autre Club. La licence FFT permet :

- d'être assuré pour la pratique du tennis
- de jouer dans un club affilié FFT
- de participer aux compétitions homologuées individuelles ou par équipe

L'année tennis officielle se déroule du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante.

Le renouvellement des adhésions se fait dans le courant du mois de septembre. Pour participer aux cours et aux entraînements il faut être licencié au club.

L'accès aux courts :

Il est nécessaire de s'inscrire sur le tableau de réservation avant de jouer.

Les terrains neufs sont réservés aux joueurs de tennis à jour de leur cotisation au club.

La location d'un court par des joueurs non adhérents est possible, pour cela il faut se rendre en mairie.

Les versois qui souhaitent jouer au tennis occasionnellement, peuvent avoir accès au court n°1 gratuitement après avoir réservé et récupéré une clé à la mairie.

Pendant l'école de tennis et les compétitions, 1 seul court sera disponible. Toute autre activité que le tennis est interdite sur les courts.

Tarifs 2016/2017

à compter du 01/09/2016

Adhésion : 95 € (66 + 29 euros de licence)

2^{ème} adulte de la même famille : 80 €

Carte adhérent : 71 € (condition : être licencié dans un autre club)

Etudiant : 55 €

École de tennis : 125 € (25 heures de cours / an)

Licence offerte par le club pour les enfants en école de tennis

Chaque adhérent du club, à jour de sa cotisation, peut occasionnellement avoir un invité pour jouer.

Journées découvertes

Une matinée portes-ouvertes a eu lieu le samedi 18 juin, petits et grands ont pu s'essayer au tennis en compagnie de Jérôme, professeur du club.

Une autre matinée sera organisée le samedi 3 septembre de 9h à 12h. Venez nombreux !

contact : tcvers@gmail.com
ou 06 89 86 38 94



→ La barque vieille - Comité de défense de Vers et des rives du Gardon

L'association qui regroupe les Versois du bord du Gardon a tenu son Assemblée Générale annuelle en juin dernier, en présence du Maire Olivier Sauzet de Denise Fort, 1^{ère} Adjointe. Nous les remercions de leur présence, ainsi que leur délégué Didier Bele pour avoir accepté de réaliser beaucoup de petits travaux dans notre quartier, ce qui fait qu'il s'est bien amélioré ces dernières années.



Au cours de cette AG, nous avons décidé de nous engager dans la démarche « Voisins Vigilants » dans le but de réduire les risques de cambriolages et les incivilités. Le principe, très simple, est que chaque riverain volontaire, s'engage à signaler tout ce qui lui paraît anormal ou suspect dans son entourage. Une signalétique spécifique, autocollants individuels et panneaux, joue également un rôle dissuasif vis-à-vis des cambrioleurs. Notre quartier pourra donc jouer un rôle de pilote pour Vers puisque Mr le Maire nous a appris qu'il envisageait d'engager toute la commune dans cette démarche. Nous incitons donc tous les habitants des bords du Gardon à nous rejoindre dans cette opération qui renforcera encore nos bonnes relations et notre solidarité. Après le traditionnel pot de l'amitié, un excellent repas très convivial, pris tous ensemble sur place, a permis de clôturer bien agréablement cette soirée.

Contact : didier.valeur@orange.fr



→ L'A.S.V renaît de ses cendres

Sous l'impulsion de plusieurs personnes, anciens ou non, l'ASSOCIATION SPORTIVE VERSOISE va renaître à partir de septembre 2016.

En effet, après plusieurs réunions, il a été décidé de recenser dans un premier temps, les enfants du village ainsi que les villages voisins, qui seraient intéressés par la pratique du football. Pour cela, quatre après midis ont été organisés depuis le mois d'avril.

Nous dénombrons à l'heure actuelle, pas moins de 30 enfants âgés de 5 ans à 10 ans. Nous avons donc pris la décision de nous inscrire auprès du district Gard Lozère pour créer le club.

Membres du bureau, éducateurs, parents, enfants, mettront tout en œuvre pour que l'A.S.V retrouve son blason d'antan. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante : asvfootball@orange.fr. Amitiés sportives

Le bureau de l'A.S.V



→ Atelier de Loisirs Créatifs

Siège Social : 185 Chemin du Vallon 30210 VERS PONT DU GARD.

Présidente-Animatrice : Mme SAGNES Madeleine

Trésorière : Mme PUGET Claudette
Secrétaire : Mme GIZARD Jacqueline

L'Atelier de loisirs Créatifs a réussi avec succès le démarrage de la nouvelle saison 2015/2016 avec 3 nouvelles adhérentes qui sont venues se joindre à nous pour partager notre désir de création et de convivialité ce qui porte le nombre d'adhérentes à 16.

Nous avons participé au Marché de Noël organisé par l'APE ainsi qu'au Marché aux asperges. Notre stand a suscité beaucoup

d'intérêt auprès des nombreux visiteurs de ces 2 manifestations.

Nous remercions toutes les personnes qui nous témoignent leur soutien par l'achat de quelques ouvrages que nous confectionnons au cours des jeudis après-midi conviviaux que vous pouvez venir partager avec nous.

N'hésitez pas à nous contacter :

Un renseignement au 04 66 02 00 76 / 06 70 40 69 57

Une visite jeudi après-midi à partir de 14h au 1^{er} étage de la Maison pour Tous. Nous vous attendons



→ Fête de la musique

Le premier jour de l'été a été agréablement fêté sur le village. Une fête où la musique et le chant ont été à l'honneur sur plusieurs sites de la commune. Etablissement La grange, place de la Fontaine, Maison de la pierre. Une soirée très conviviale qui a eu le mérite de rassembler un grand public.

→ La Boule du Pont du Gard

Une saison 2016 bien remplie

Les concours vétérans avec les communes de Sabran, St Paul et de Codolet, se sont déroulés dans la bonne humeur. De bons moments de convivialité. A noter, 4 victoires pour Vers, sur 6 rencontres.

Le challenge Vers - castillon est reconduit.

Le 9 juillet sur la commune de Vers
Le 3 septembre sur la commune de Castillon.

Les concours traditionnels de la fête votive débiteront par le challenge Paul Longuet, au jeu provençal (voir programme fête votive)

C'est une vingtaine de concours au total qui ont animé cette saison bouliste.



Le dernier concours se déroulera courant octobre suivi d'un apéritif dinatoire offert à tous les sociétaires.

Un versois champion de France

En effet, c'est le vendredi 3 juin que Jany Milesi, Yannis Seboussi et George Clément ses coéquipiers, se sont qualifiés pour les championnats de France. Tous trois licenciés à « la boule Uzétienne ».

Pour compléter leur tableau, ils ont brillamment remporté le titre de champions de France dimanche 26 juin à Bagnols sur Cèze. Félicitations à nos trois champions.



VIE SOCIALE - CCAS

→ Mercredi 21 septembre de 14h à 17h Journée Mondiale sur la maladie d'Alzheimer à Nîmes

A l'hôtel Atria.

Sur le thème : « Être proches aidants en activité professionnelle »

Avec la participation d'un sociologue, d'un juriste et des témoignages de familles de malades.

Vous voulez devenir bénévole

Vous avez besoin de renseignements vous concernant, ou concernant un membre de votre famille

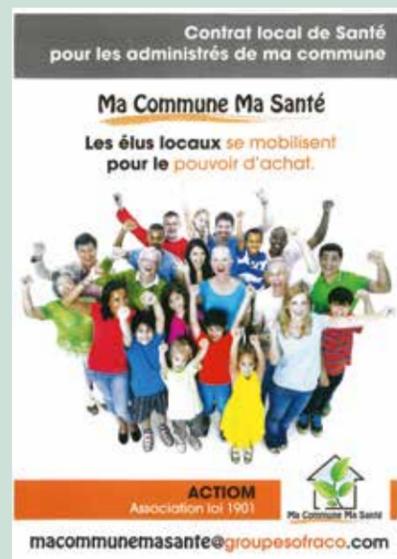
N'hésitez pas à contacter l'association « France Alzheimer Gard »

Au 04 66 21 03 09 ou 09 77 66 47 91
11, place du calvaire
30210 Marguerite

→ Mutuelle communale

M. Mario SABATIER a réalisé 23 contrats dont 3 en Aide Complémentaire Santé. La satisfaction réside dans le fait que tous les administrés rencontrés ont pu faire un point sur leur complémentaire santé et être, soit rassurés sur leur contrat en cours, soit trouver une solution pour être mieux couverts, ou être couverts de manière identique à moindre coût.

Les prochaines permanences auront lieu les lundi 5 et mardi 20 septembre 2016 à la Maison pour Tous (Salle du Bas). Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de M. Mario SABATIER au 06 11 40 99 09



→ Téléassistance

La commune est partenaire depuis de nombreuses années, de l'association de services à la personne (présence 30 - ASPAF) dans le cadre d'un service départemental de téléassistance à domicile, au bénéfice des personnes âgées ou à mobilité réduite.

- la municipalité participe à cette action en étant propriétaire du parc des transmetteurs rétrocédés par l'association au prix d'achat.
- L'association, quant à elle, met à disposition les moyens humains, administratifs et techniques, afin d'assurer l'installation, la gestion et la maintenance des transmetteurs.

La convention étant arrivée à son terme, la commune a procédé à son renouvellement pour une durée de 4 ans.

→ La semaine bleue

Le repas des aînés est prévu le dimanche 16 octobre au Pont du Gard.



→ Vers-Pont du Gard devient Mairie Vigilante !

En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif Voisins Vigilants® rétablit confiance et sérénité au sein de nos communes. Dans les quartiers de Voisins Vigilants, le Ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages pouvant aller jusqu'à -40% par an.



Au vu des communautés de Voisins Vigilants qui ne cessent d'augmenter, nous avons décidé de soutenir le dispositif en devenant Mairie Vigilante.

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre Mairie, Police Municipale, Police Nationale, Gendarmerie et Voisins Vigilants. Les réunions organisées régulièrement nous permettront d'établir des relations de proximité et de confiance.

Ainsi, une première réunion publique sera organisée à La Maison de la pierre, courant septembre, afin de présenter le dispositif Voisins Vigilants® à tous les habitants.

Devenir Voisin Vigilant, c'est avant tout aller vers l'autre et créer de véritables liens de voisinage.

VIE MUNICIPALE

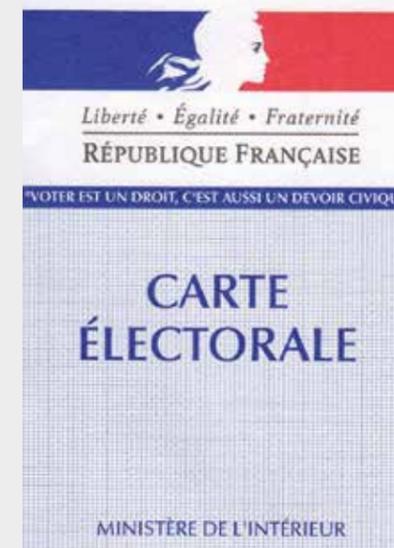
→ Service civique

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général. Il est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme. Seule la motivation compte ! Depuis le 1^{er} juin, suite au dépôt de notre dossier, la commune a reçu l'agrément de la Préfecture. Vous rencontrerez dans le village un jeune, Ronan, 25h hebdomadaires pendant 8 mois, pour une mission d'environnement.



→ Rappel du « devoir citoyen »

Les élections présidentielles et législatives vont se tenir en 2017. Nouveaux versois, jeunes non-recensés sur la commune ou non-inscrits, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2016 inclus. Pour cela, il suffit de vous rendre en mairie muni d'une pièce d'identité valide et d'un justificatif de domicile récent.



→ Du nouveau au secrétariat général de la mairie

Bruno FOURNIER, Secrétaire général de la Mairie ayant fait valoir ses droits à la retraite de fonctionnaire territorial dans le cadre du dispositif pour carrière longue (après 40 ans de Mairie), il se consacre désormais à des fonctions de conseiller technique, participe à la conduite stratégique du projet municipal et accompagne les services communaux dans leur évolution.

C'est à Céline BROCHE, bien connue dans la Commune pour son professionnalisme, son sérieux et son sens relationnel, qu'ont été confiées les missions de Secrétaire générale depuis le 1^{er} mai 2016.

Elle s'est très bien adaptée à sa nouvelle fonction, et est d'ores et déjà engagée dans un module de formation auprès du Centre National de la Fonction Publique territoriale afin de se perfectionner, voire acquérir de nouvelles compétences.

→ Les services techniques ont déménagé

Voilà près de 2 mois que les services techniques ont déménagé du bâtiment de l'ancien caveau de Vers pour s'installer Carrière la Romaine dans un des hangars réhabilité à cet effet. Le hangar dispose d'une superficie de 700 m² et offre ainsi un espace bien adapté au stockage des matériels municipaux.



→ Les indemnités de fonction des élus communaux

« Les fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal délégué, sont gratuites » dit le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'indemnité de fonction « ne présente le caractère ni d'un salaire, ni d'un traitement, ni d'une rémunération quelconque ».

Les indemnités de fonction sont fixées par référence au point d'indice de la fonction publique territoriale.

Elles sont soumises à des cotisations obligatoires, et éventuellement à une cotisation de retraite complémentaire.

En application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, dans les communes de 1.000 habitants et plus, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafond mentionné à l'article L.2123-23 du CGCT en fonction de la strate démographique de la commune.

En ce qui concerne les Adjoint et les Conseillers Municipaux délégués, c'est le Conseil Municipal qui détermine librement le montant des indemnités allouées, dans la limite des taux maxima fixés par les articles L.2123-24 et L.2123-24-1 du CGCT.

Ces indemnités doivent s'inscrire dans l'enveloppe globale des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux Maire et Adjoint, ce qui a comme conséquence qu'une répartition doit être opérée entre les Adjoint et les Conseillers délégués.

Pour la Commune de Vers-Pont du Gard, les indemnités de fonction des élus sont déterminées ainsi qu'il suit :

Désignations	Nbre d'élus	Taux plafond	Taux appliqué	montant mensuel net par élu
Maire	1	43%	43%	1263,24 €
Adjoint	4	16,5%	12%	407,27 €
	1		3%	117,08 €
Conseillers délégués	6		3,45%	117,08 €
	2		3,45% (avec retraite compl.)	106,59 €
	1		2,5%	84,84 €
Conseillers municipaux	4			0 €
Vice-président communautaire	1	24,73%	16,18%	549,14 €
Délégué communautaire	1			0 €



→ Ils ont choisi de s'installer à Vers !

Tous très sympathiques, motivés, pleins d'idées. Accueillir de nouveaux commerçants, c'est toujours un plaisir pour la dynamique d'un village.

- Steven et France ont repris le « **Bar les Voûtes** » en août 2015. Arrivés juste avant la fête votive, ils ont relevé un vrai challenge et ont pleinement réussi leur mission.
- Amy et Dominique ont inauguré « **La Grange** » en octobre 2015. Un concept qui s'intègre bien au cœur du village, novateur, différent. Un projet qui mérite l'admiration de tous. Belle réussite !
- Alain et Nadine ont inauguré « **Le Chêne Vert** » leur établissement le 19 mai dernier. Nous pouvons y déguster des produits du terroir. Un petit nid douillet où l'on peut passer un agréable moment.

Ils ont tout trois réussi leur pari. Tous différents, bien sympathiques et complémentaires.

Bienvenue à eux dans notre village. Nous leur souhaitons une bonne intégration et une bonne réussite professionnelle.

→ Pharmacie

Nous tenons à rassurer les Versois en précisant qu'il n'est nullement question qu'ils perdent la pharmacie. Seul un projet de transfert de celle-ci à 1km de son emplacement actuel pour se rapprocher de l'entrée sud-est de la commune est à l'étude actuellement. La pharmacie est et restera sur la commune de Vers-Pont du Gard



→ Le marché hebdomadaire

Le marché du samedi matin a vu le jour en 2011. Situé sur la place de la fontaine, il s'intègre parfaitement dans la dynamique du cœur du village. Place exceptionnelle, place de toutes les manifestations festives et culturelles. De fidèles commerçants sont toujours présents depuis ces 5 années. D'autres sont venus grossir ce marché bien sympathique.

N'hésitez pas à vous arrêter le samedi matin sur notre marché ; prenez le temps de flâner ; vous découvrirez des produits du terroir, des commerçants attentifs qui méritent qu'on leur consacre un peu de notre temps.

→ Notre marché doit subir quelques contraintes pendant les périodes estivales.

- **samedi 16 juillet** il sera déplacé sur la place du marché aux cerises en raison de la manifestation « cours et jardins »
- **samedi 15 août**, il sera supprimé, en raison de la fête votive et des nouvelles normes de sécurité exigées pendant ces fêtes locales.

Nous remercions tous les commerçants de leur compréhension.



→ **Emilie LARGILLIERE**

33 ans - en couple, un enfant

Les Pépinières LARGILLIERE
Chemin des Prés
Vers-Pont du Gard

Emilie est une enfant du pays ! Fille de Florence et Thierry LARGILLIERE, pépiniéristes-horticulteurs, elle a grandi à Vers. Elle a tout d'abord suivi sa scolarité à l'école de Vers, puis le collège de Remoulins et enfin le lycée Charles Gide à Uzès jusqu'en seconde.

Ses études l'ont ensuite conduite à Nîmes où elle a effectué son CAP esthétique en lycée professionnel.

Les débouchés n'étant pas au rendez-vous et soucieuse du devenir de l'affaire familiale après ses parents, elle s'est reconvertie et a passé 4 ans au Grand Mas à Uzès - école d'horticulture. Tout d'abord un BEP puis le BAC PRO. Elle a effectué plusieurs stages dans diverses entreprises avant d'être embauchée aux Pépinières ROUY à St Etienne du Grès pendant 6 ans.

C'est en 2011, qu'elle revient définitivement dans l'entreprise familiale en tant qu'associée. Depuis, nous pouvons la retrouver souriante dans ses serres au milieu des cultures, assurant la vente à la clientèle, donnant des conseils pour les plantations.

Les serres sont bien connues pour leurs productions de plantes fleuries, mais également de plants pour jardin potager, et nombre de jardiniers locaux viennent s'y approvisionner au printemps.

Emilie est présente également sur les marchés locaux, tous les mardis à St-Quentin-la-Poterie, les mercredis à Uzès, les vendredis à Remoulins et les samedis à Uzès !

Elle nous confie être heureuse dans sa vie professionnelle et passionnée par son métier ! Heureuse également dans sa vie personnelle puisqu'une petite Emma est venue agrandir son foyer voilà presque un an !

PORTRAITS



→ **Laurent IAMPIETRO**

30 ans - en couple, un enfant

Passé par l'école de Vers, le collège Voltaire de Remoulins et le lycée Charles Gide jusqu'à la terminale scientifique, il devient agent de prévention et de sécurité incendie à l'EPCC du Pont du Gard (de 2003 à 2011). En 2012, il change de voie pour l'exploitation agricole.

Il vit avec sa compagne et sa fille, Impasse du Forgeron à Vers dans le mas familial d'une des plus anciennes familles du village.

Il est jeune agriculteur depuis avril 2012, il a repris l'exploitation de son père Jean IAMPIETRO élu au conseil municipal actuel.

Son exploitation comprend 13 ha, 7 ha de vignes et 5 ha de fruitiers. Sa culture favorite est la cerise avec des variétés de qualité supérieure dont il a le secret.

Pendant la période de récolte il devient l'espace d'un mois l'un des plus gros employeurs de la commune avec une quinzaine de cueilleurs.

Sa deuxième passion, la petite reine ! On peut le croiser dans la même journée, sur son tracteur dans les vignes et sur son vélo sillonnant les jolies routes de notre canton. Lorsqu'il trouve le temps, il participe à des courses cyclistes amateur de niveau régional, il se défend très bien surtout dans les côtes !



→ **Frédéric RIEU**

36 ans - Célibataire

Frédéric est resté fidèle au chemin du moulin à vent, il réside toujours dans la maison où il a grandi.

Il passe donc par les écoles maternelles et élémentaires du village avant de faire son cursus secondaire au collège Voltaire de Remoulins jusqu'en classe de 4ème.

A 14 ans, il sait déjà ce qu'il veut faire, reprendre la propriété agricole de son père. C'est donc tout naturellement qu'il part faire sa 3ème à la Maison Familiale de Vézénobres où il poursuit sa scolarité agricole en passant BEPA, CAP et Bac Pro Viticulture - Cœnologie.

En sortant de la Maison Familiale, il doit réaliser un stage de 6 mois à plus de 50km de la propriété de son père, stage qu'il effectue à St-Nazaire des Gardies, à côté de Sauve.

En 2001, il peut enfin revenir travailler sur Vers en tant qu'aide familial, statut qu'il garde jusqu'en 2005 où il reprend la propriété, après le départ en retraite de son père, qui compte alors 11 hectares de vignes et 1 hectare de cerisiers.

Aujourd'hui, Frédéric a développé son activité, il a remplacé l'hectare de cerisiers par 80 ares d'asperges et 50 ares de courgettes, il a élargi son domaine viticole avec 17 hectares de vignes, dont 80 ares en Côtes du Rhône, et il fait aussi parti des agriculteurs qui cultivent notre oignon doux.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

Iris ROUSSEL SAOUDI de Benoît SAOUDI et Stéphanie ROUSSEL
15 mars 2016

Ambre ZVER de Sébastien ZVER et Magali MACHART
07 juin 2016

Loane FORT de Joan FORT et Ludivine DUBOËL
09 juin 2016

Lévy THELLIEZ de Wilfried THELLIEZ et Magalie FLINOIS
24 juin 2016

ERRATA bulletin municipal n°53
Jonas CHAPUIS de Sébastien CHAPUIS et Audrey THUAULT
04 juillet 2015

MARIAGES :

Frédéric FAUCONNIER et **Carine BIANCHI**
05 mars 2016

Mickaël CIAMPI et **Justine GARCIA**
28 mai 2016

Gilles PRECLOUX et **Stéphanie AUREJAC**
11 juin 2016

DÉCÈS :

Martine COMPÈRE-MOREL
18 décembre 2015

Ronald CLARK
29 février 2016

Arlette LAURONT
12 mars 2016

David DERREVEAUX
30 mars 2016

Cédric DEPEYRE
16 avril 2016

Wilhelm SPITZER
25 avril 2016

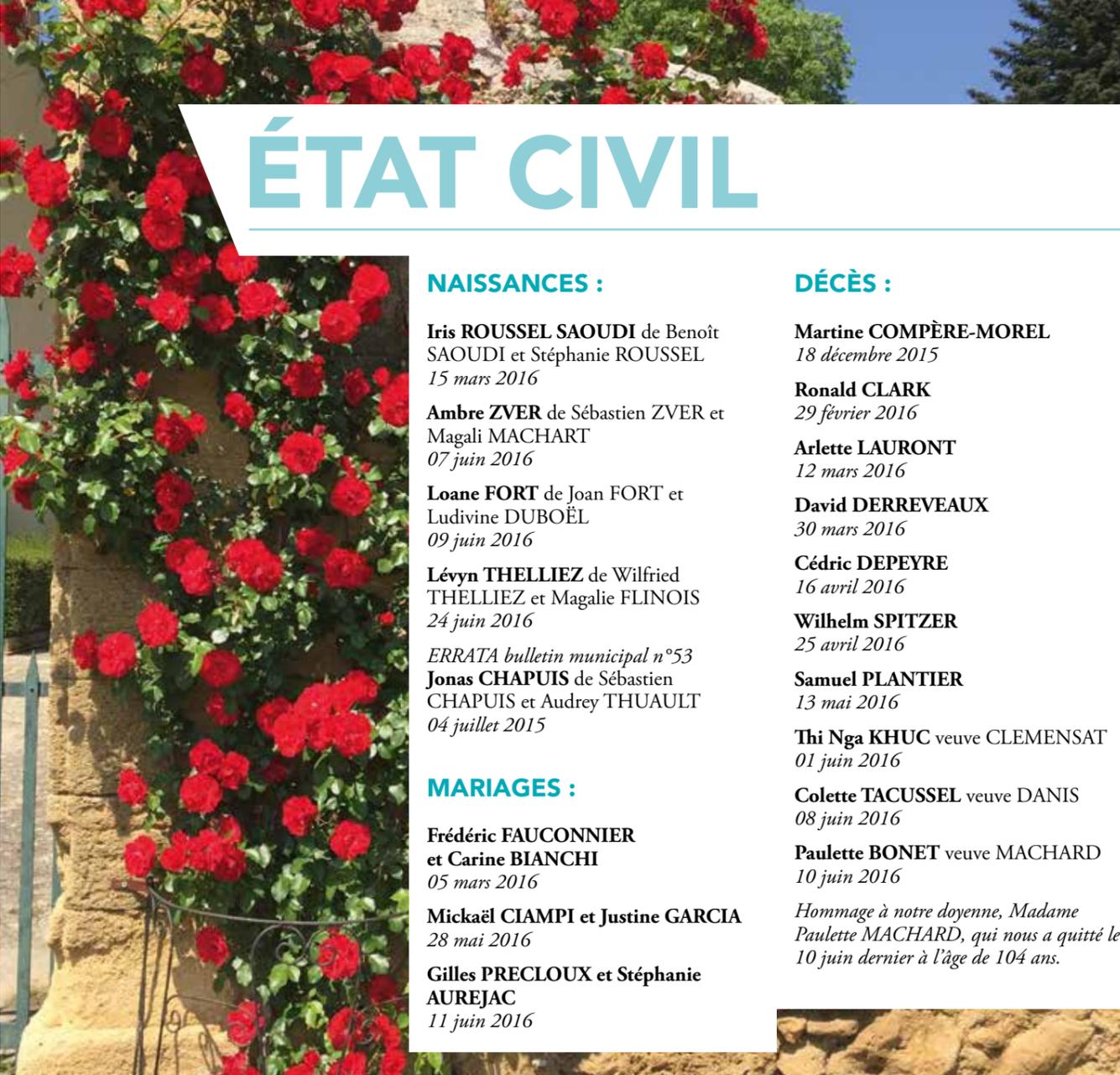
Samuel PLANTIER
13 mai 2016

Thi Nga KHUC veuve CLEMENSAT
01 juin 2016

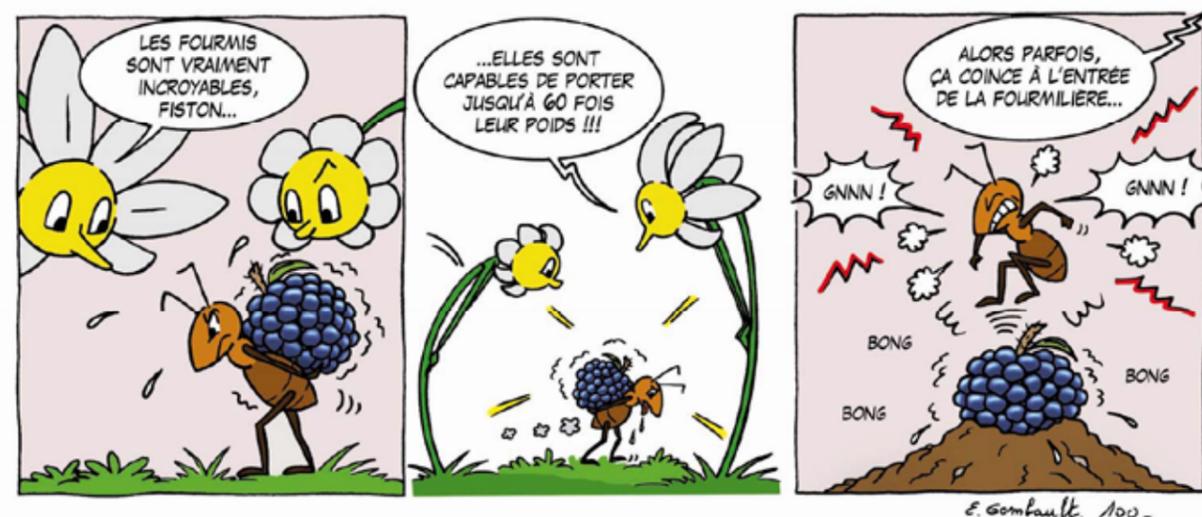
Colette TACUSSEL veuve DANIS
08 juin 2016

Paulette BONET veuve MACHARD
10 juin 2016

Hommage à notre doyenne, Madame Paulette MACHARD, qui nous a quitté le 10 juin dernier à l'âge de 104 ans.



→ **La BD d'Élisabeth**



AGENDA

→ Quelques dates à retenir

Du 4 juillet au 3 septembre 2016
SICTOMU

Double collecte du RESTE

tous les mardis et vendredis matins sur la commune de Vers-Pont du Gard.

Veillez, comme d'habitude, sortir votre bac marron la veille au soir du jour de collecte et les rentrer après le passage des équipes du SICTOMU.

Du 5 juillet au 25 août

Bus de la Mer 2016

Départ tous les mercredis à 8h20

Place du Marché (retour à Vers à 19h10 environ)
Attention ! Le bus est exclusivement réservé aux habitants de la commune. Un justificatif peut vous être demandé par la mairie.

Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés, ceux entre 16 et 18 ans doivent remplir une autorisation parentale.

JUILLET

Dimanche 3 • 15h

Loto en plein air

Place des Platanes - Amitié Versoise

du mardi 12 au lundi 18

Exposition

Maison de la Pierre - Jumelage Italien

Samedi 16 • 19h

Soirée taurine

Carrière La Romaine - Club Taurin

Samedi 16 et dimanche 17

Cours & Jardins des Art

Dans tout le village - Cours & Jardins des Arts



AOÛT

Samedi 6 • 21h

Cinéma en plein air « Carmen »

Place des Platanes - Pont des Arts
Mauvais temps : maison de la pierre

du jeudi 11 au lundi 15

Fête Votive

Comité des Fêtes

Jeudi 11 • 21h

Repas des chasseurs

Place des Platanes - Chasse
Mauvais temps : maison de la pierre

SEPTEMBRE

Samedi 3 • 15h

Concours de Belote

Maison pour Tous - Amitié Versoise

Vendredi 16 • 18h30

Cérémonie des nouveaux arrivants

Maison de la Pierre - Mairie

Dimanche 18 • 9h-18h

Fête de l'Oignon

Place des Platanes - Oignon Doux

Dimanche 25

Cérémonie en hommage aux Harkis

Monument aux Morts - Mairie

OCTOBRE

Lundi 3 au Mercredi 12

Salon d'Automne

Maison de la Pierre - Académie des Beaux Arts

Dimanche 16 • 12h

Repas des Aînés (semaine bleue)

Salle Pitot - Site du Pont du Gard rive droite



NUMÉROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE

	112 – 114 (SMS)
Gendarmerie nationale (Remoulins)	04 66 37 01 11
Police	17
Police intercommunale	06 37 65 44 27
Pompiers	18 ou 04 66 03 37 17
SAMU	15

SERVICES MEDICAUX

Pharmacie Lesage	04 66 22 87 08
Médecins	
Docteur Lalloyer	04 66 22 94 30
Docteur Lesage-Singer	04 66 04 13 42

Dentiste

Dr. Devigne	04 66 22 81 78
-------------	----------------

Kinésithérapeute/Ostéopathe

M. Nafilyan	04 66 37 40 90
-------------	----------------

Ostéopathe

B. Bernard	06 80 37 53 19
------------	----------------

Orthophoniste

S. Courtel	09 67 21 46 60
------------	----------------

Infirmières

A. Espana	04 66 22 84 50
P. Renson	06 82 37 10 46
C. Frizon	06 13 07 90 75

SERVICES MUNICIPAUX

Mairie	04 66 22 80 55
Cantine scolaire	04 66 22 91 94
Crèche multi-accueil	04 66 22 89 58
Ecole maternelle	04 66 22 81 95
Ecole primaire	04 66 22 81 16

SERVICES INTERCOMMUNAUUX ET DIVERS

Office de Tourisme du Pont du Gard	04 66 37 22 34
SICTOMU (Ordures ménagères et Encombrants)	04 66 22 13 70
Trésor Public	04 66 37 01 69
EDF	09 72 67 50 30
SAUR	04 30 62 10 00
Assistante sociale	
Mme Laura DANTAN	04 66 03 48 00